



Non réparation pendant la garantie

Par **alexiel2**, le **10/04/2011** à **00:21**

Bonjour Madame monsieur,

Voici le résumé de mon problème avec un ordinateur portable acheté en grande surface (AUCHAN).

Après un an de bon et loyaux service mon PC tombe en panne (problème d'affichage). Le PC étant toujours garantie, je le dépose au SAV. La panne intervient alors que la garantie prendra fin dans quelques jours.

Après quelques jours, je récupère mon PC, celui-ci semble fonctionner correctement. Après deux jours d'utilisation, exactement la même panne se reproduit ! Malheureusement, ma garantie est terminée !

Suis-je en droit d'exiger que le PC soit pris en charge gratuitement ?
La réparation faite implique-t-elle une "garantie" sur la pièce remplacée ?

Merci de m'aider,

Bonne réception,

Par **Domil**, le **10/04/2011** à **03:06**

Le temps où l'appareil a été immobilisé pour la réparation rallonge la garantie d'autant. De plus, la réparation devrait aussi être garantie et le réparateur a une obligation de résultat

Par **razor2**, le **10/04/2011** à **13:20**

Le temps de garantie est prolongé si l'immobilisation dure plus de 7 jours (de mémoire..)

Par **alexiel2**, le **04/06/2011** à **19:07**

Et voila une solution a été trouvé !!!

La sc. supporter a refuser de faire quoique ce soit alors qu'il non a aucun moment réussi à trouver la panne. Cette sc. a le monopole et auchan à du mal se faire entendre auprès de celle-ci (comme quoi parfois le mammoth...)

Finalement, auchan face au ridicule de la situation à fait un geste commercial (prix du PC neuf + vetusté) au final je m'en sort bien. J'ai pue me reprendre une machine plus performante ...

Merci pour l'aide,